



*inter*liaisons

Numéro **SPÉCIAL**

NOVEMBRE
2011

N° 74

JOURNÉE D'ÉTUDE • 21/09/2011

Les CODERPA

Sommaire

- **Le rapport présenté par Josiane Blanc**
- **Débat, questions et propositions...**
- **Compte-rendu de la réunion des CODERPA, organisée par le CNRPA**
- **Analyse des résultats de l'enquête d'Émergences**

(L'enquête d'Émergences -pages 12 à 18- a été mise en pages par nos soins. Bien évidemment, elle figure in extenso dans cet Interliaisons. Elle sera en format Word sur le site de l'UCR-CGT)



émergences

formation conseil expertises

Passez commande du N° 166 de Vie Nouvelle :

notre dossier : SYNDIQUÉ ET RETRAITÉ ? L'interview de François Thierry-Cherrier (PAGE 6)

Réunion des membres CGT des CODERPA - 21/09/2011

Rapport présenté par Josiane Blanc - 1 -

Nous vous remercions de votre présence, 54 CODERPA sont présents, plusieurs sont excusés, pour diverses raisons, en vacances, en réunion, ou pour raison de santé.

Lors du 9e congrès de l'UCR-CGT à la Rochelle en avril 2010, nous nous sommes fixé l'objectif, d'avoir une activité particulière avec les membres CGT des CODERPA. et les territoires. Il faut plus de coordination, d'échanges, de propositions, entre les membres CGT des CODERPA et les différentes structures de la CGT.

Au niveau de l'UCR CGT, nous avons mis en place une commission Territoires-CODERPA, elle a pour objet de faire des propositions sur notre activité dans les territoires, auprès des retraités et personnes âgées.

Pour préparer cette réunion, la commission a transmis un questionnaire sur l'activité des CODERPA à l'ensemble des membres CGT des CODERPA et aux secrétaires généraux des USR,

Nous avons reçu sur les 95 départements plus de 40 réponses, ce n'est pas mal, mais insuffisant. En général les membres des CODERPA qui ont répondu sont membres du bureau de leur USR.

Pour notre réunion d'aujourd'hui :

Ce matin, nous allons prendre du temps pour débattre, échanger sur vos expériences, vos besoins, vos attentes. Cet après-midi, André Fernandez, vous présentera le bilan des questionnaires.

Nous tenons à remercier Stéphanie Husson, d'Emergences conseil en expertise. Elle nous a apporté une aide précieuse, tant sur le contenu, que sur l'analyse de ce questionnaire. Stéphanie a fait plusieurs études dont une sur le syndicalisme et territoires.

Notre réunion se tient la veille de la journée nationale du CNRPA à laquelle sont invités deux membres par CODERPA plus les membres du CNRPA. Lors de cette journée, les membres des CODERPA auront à s'exprimer, l'après midi se tiendra une table ronde sur l'aide à

l'autonomie des personnes âgées.

Gérard Iffrig, membre du CNRPA, vous présentera dans l'après-midi, le contenu de cette journée, et nous en profiterons pour préparer nos interventions.

Un petit rappel sur le rôle et les missions des CODERPA.

Le CODERPA est une instance consultative auprès du Conseil général, lieu d'échange, d'information, de réflexion et de propositions sur la politique en faveur des retraités et personnes âgées (accueil, aides, soins logement, transports), ainsi que sur le schéma gérontologie.

Consulté sur tout sujet intéressant les retraités ou les personnes âgées, il a la faculté d'auto-saisine.

J'attire votre attention sur un décret qui a été publié le 14 juin 2011 au Journal Officiel du 16 juin 2011, dans lequel est précisée la procédure de consultation des schémas départementaux (personnes âgées et personnes handicapées).

Pour le schéma personnes âgées, il est prévu que soit consulté le CODERPA c'est normal, c'est son rôle. Mais il est prévu également de pouvoir consulter, à l'issue d'un appel à candidatures, les représentants des usagers qui ne sont pas représentés au sein du CODERPA. C'est une brèche qui laisse la porte ouverte à la place grandissante des associations de retraités et à la diminution du poids consultatif du CODERPA.

Le CODERPA est composé de trois collèges, représentant des retraités et personnes âgées, dont les organisations syndicales. les professionnels, responsables et financeurs.

Je précise cela, car le CODERPA est un des seuls lieux où se retrouve l'ensemble des composantes des retraités et personnes âgées, organisations syndicales, associations, professionnels.

C'est un lieu où nous pouvons nous retrouver, travailler ensemble, avoir des prises de positions communes. Je donnerai quelques exemples de travail en commun.

Réunion des membres CGT des CODERPA - 21/09/2011

Rapport présenté par Josiane Blanc - 2 -

Le CODERPA n'est pas coupé de la vie du territoire, tout au contraire. Il est au cœur de la vie locale, départementale, voire régionale.

L'activité des membres des CODERPA est liée aux différentes réformes mises en œuvre dans notre pays, particulièrement depuis l'élection du Président de la République : Nicolas Sarkozy.

De grandes réformes ont été mises en œuvre dont la réforme territoriale. Une offensive du pouvoir contre le progrès social, humain, démocratique. Tout est axé sur des logiques d'entreprises.

Un désengagement progressif, un remodelage profond de l'État

L'État se désengage de plus en plus de ses prestations, elles sont transférées sur les départements qui sont confrontés à la baisse de leurs recettes et à l'explosion des dépenses sociales. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA) s'élèvent à 13,4 milliards d'euros pour toute l'année 2010, en progression de 7% par rapport à l'année précédente. Or, ces prestations transférées par l'État ne sont que partiellement compensées et le reste à charge, supporté par les budgets départementaux s'élève toujours à 5,3 milliards d'euros contre 4,5 en 2009 !

Certains départements ont d'importantes difficultés financières. Ce sont donc, « les acquis » de la décentralisation-autonomie financière, le développement et l'aménagement du territoire, prises en charge des besoins au plus près de la population, qui sont remis en cause.

La réforme HPST (hôpital patient santé territoire) a été l'illustration de la régression sociale. Et la mise en place des ARS (Agences Régionales de Santé) centralisation des décisions antidémocratiques.

Dans toutes ces réformes, les CODERPA ont été très sollicités :

Sur la désignation des membres CODERPA devant siéger dans les différentes instances des ARS. Des collectifs ARS existent dans tous les comités

régionaux CGT, en général, des membres CGT des CODERPA sont dans ces collectifs.

Dans ces débats et prises de positions, la relation avec l'UCR-CGT et les différentes instances de la CGT a été d'une aide précieuse. La CGT avance plusieurs propositions sur ces réformes qui sont au cœur de l'activité des CODERPA.

- Une réforme en profondeur sur la fiscalité et le financement de la protection sociale.

- La création d'un pôle financier public pour financer un certain nombre de priorités comme le logement, le développement durable ou bien encore le développement des infrastructures du transport.

Les évolutions de la société ouvrent en effet une politique publique, des champs nouveaux, qu'il s'agisse de l'allongement de la durée de vie, des droits à la communication ou à la connaissance, des besoins d'insertion ou de coopération.

Vous trouverez des compléments d'information dans le dernier *Interliasons* qui fait le compte-rendu des journées d'études de juillet et août avec les dirigeants des USR, UFR, CE, CFC portant sur notre activité de proximité. Il a été envoyé à l'ensemble des USR et UFR.

Ce qui m'amène au travail en commun des membres CGT des CODERPA et les structures de la CGT, USR, UD, UCR à développer.

Les membres CGT des CODERPA sont désignés par l'organisation syndicale l'UD ou l'USR, ils ne sont pas coupés de l'organisation syndicale. Je dirai même que vous avez des comptes à rendre à l'organisation, comme cela est précisé dans la charte confédérale des élus et mandatés.

Le CODERPA est un outil pour faire vivre nos axes revendicatifs, faire vivre et nourrir nos revendications.

Dans les CODERPA, les informations, les réflexions sont des atouts et des apports au développement de notre activité syndicale au plus près des retraités et personnes âgées au niveau local, départemental, et régional.

Le lien entre CODERPA et les USR doit être

Réunion des membres CGT des CODERPA - 21/09/2011

Rapport présenté par Josiane Blanc - 3 -

permanent, ce sont des vases communicants sur notre activité. Les informations, les décisions des CODERPA nourrissent les revendications territoriales.

Les décisions à prendre, à débattre au Conseil général doivent être débattues collectivement avec l'organisation. Ce qui évite l'isolement de nos camarades et permet de faire avancer des suggestions et propositions au service des retraités et personnes âgées.

Nous ne partons pas de rien, des pratiques sont mises en œuvre dans certains départements, certaines régions. Les membres Cgt des CODERPA, avec les USR et le comité régional se réunissent régulièrement au niveau de la région (Rhône-Alpes, Bourgogne...). Un certain nombre sont dans la direction de l'USR.

Dans le CODERPA, nous avons des contacts avec l'ensemble des associations et des professionnels, nous devons prendre des dispositions pour mieux travailler avec eux.

Dans certains départements du travail se fait et se traduit par des positions claires.

SUR LA PERTE D'AUTONOMIE

Au niveau de la CGT, nous avons développé des débats, des formations, des actions. Des débats publics ont été organisés avec les membres des CODERPA, les associations, les professionnels.

Par exemple en Seine St Denis

Un appel de l'ensemble du Coderpa, l'UCR vous a été envoyé.

Voici quelques extraits : « La criante évidence des besoins médico-sociaux pour assurer aux personnes âgées l'aide au maintien de leur autonomie, a conduit les différents usagers et acteurs concernés, à ouvrir depuis longtemps déjà un débat sur ce sujet ».

Dans cet appel, il est précisé la situation des retraités et personnes âgées sur le logement, sur l'aide à domicile, la formation professionnelle du personnel d'aide à domicile, sur les transports, le

manque de moyens qui est consacré dans le budget de la Nation pour subvenir à la perte d'autonomie, qui représente 20 milliards d'euros, soit moins de 1 % du PIB.

Il dénonce pour un euro d'aide pris en charge par l'APA la personne aidée ou sa famille paie en moyenne deux euros. Il précise également que les propositions du pouvoir sont d'aller vers des compagnies et sociétés d'assurance...

C'est la négation d'une expression de la solidarité au sein de la société.

Il précise que le CODERPA exprime son fort attachement au financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale qui est un des fondements de la cohésion nationale de notre pays. Il est précisé également que les retraités et personnes âgées contribuent au développement du département et de la France. Ils doivent avoir une qualité de citoyen, ils demeurent indispensables à notre société.

Ce n'est pas le seul exemple, mais il est fort, nous retrouvons les positions de la Cgt que nous défendons dans une déclaration commune d'un CODERPA.

Plusieurs CODERPA ont fait inscrire dans les schémas gérontologiques, la création d'un service public de l'aide à domicile.

La lutte sur la perte d'autonomie n'est pas terminée, le gouvernement a reporté les mesures à prendre. Depuis la canicule (2003) on nous promet une loi pratiquement tous les ans.

Si on peut se féliciter de la non-mise en œuvre des projets gouvernementaux (assurance privée et gage sur succession), en revanche le statut quo ne peut pas nous satisfaire.

C'est la très forte résistance à ces projets gouvernementaux, lié à une exigence de prise en charge de l'aide à l'autonomie par la solidarité nationale qui a fait reculer le gouvernement dans cette période électorale.

Mais les problèmes demeurent : qualification,

Réunion des membres CGT des CODERPA - 21/09/2011

Rapport présenté par Josiane Blanc - 4 -

formation, nombre de personnel, coût des dispositifs d'aide, tant à domicile qu'en établissement et le reste à charge, besoins de coordination des différents acteurs, des secteurs médical, médico-social et social. Nous avons donc besoin d'une loi qui fixe organisation et financements mais pas de n'importe quelle loi.

Pas plus les organisations syndicales que les CODERPA ne doivent baisser la garde.

L'action du 6 octobre sera le premier rendez-vous des retraités dans l'action sur la perte d'autonomie et le pouvoir d'achat.

Dans l'ensemble des publications (Vie nouvelle, UCR-Actualité, le site de l'UCR, CGT, NVO, Ensemble) a largement contribué à faire connaître nos positions et propositions sur la perte d'autonomie.

Le lien avec le CNRPA

Le CNRPA est de la même composition que les CODERPA, si ce n'est qu'il est national sous l'égide du ministère de la cohésion sociale.

Nous retrouvons les organisations syndicales, les associations, les personnes qualifiées et les professionnels.

Pour la CGT, nous avons deux mandats, Françoise Vagner et Gérard Iffrig. Françoise est au bureau, et nous pouvons dire qu'elle très écoutée et très souvent ses propositions sont prises en compte.

Des commissions sont mises en place comme la commission des ressources des retraités, santé et société, etc. là aussi nous avons des représentants CGT.

Dans ces commissions, un travail assez intéressant à été produit, sur les pertes du pouvoir d'achat des retraités, dénonçant les conséquences des réformes Balladur et Fillon et sur le logement. Ils ont été adoptés en réunion plénière par la majorité des membres du CNRPA. Ils servent toujours de référence

Deux membres du CNRPA ont été désignés dans les régions, dans le cadre de la mise en place des

commissions territoriales de santé, elle sont sous l'égide du préfet de région.

L'activité du CNRPA devrait être davantage portée à la connaissance des membres CGT des CODERPA.

Comme vous le voyez, nous avons des avancées dans notre activité, dans la CGT et hors CGT nous avons encore à les améliorer. ce qui m'amène à :

Nos propositions pour développer notre activité territoriale en lien avec les CODERPA.

- En premier, c'est le travail en commun entre USR et CODERPA, il serait souhaitable qu'il soit partie prenante de l'activité des USR.

- Plusieurs remarques et demandes nous ont été faites, sur vos besoins de communication entre vous et avec l'UCR, besoin de formation.

- D'avoir des positions ou informations de l'UCR sur des dossiers identiques qui sont en débat dans l'ensemble des CODERPA, .comme les ARS.

Mais cela ne va pas dans un seul sens, nous sommes d'accord pour répondre à vos demandes, mais pour l'UCR, c'est comme pour les USR avec les CODERPA. C'est vous qui siégez dans les CODERPA, vous devez transmettre l'information à l'UCR très rapidement...

Nous proposons :

- Avoir la possibilité d'éditer un bulletin environ 3 fois par an sur la vie des CODERPA, votre activité,

- Le Site de l'UCR est un outil efficace et rapide pour faire circuler l'information. Nous pourrions l'alimenter par vos déclarations, vos communiqués, et autres.

Ces objectifs demandent d'avoir un suivi dans le développement de l'information, d'avoir des rédacteurs ou rédactrices, nous faisons appel à vous, car nous savons que des camarades sont très doués dans la communication sur l'activité et la vie de leur CODERPA.

- Un petit groupe de travail communication des CODERPA devra se mettre en place :

Réunion des membres CGT des CODERPA - 21/09/2011

Rapport présenté par Josiane Blanc - 5 -

-La formation des membres CGT des CODERPA. L'UCR a rencontré la formation syndicale confédérale pour insérer cette question dans notre plan de formation.

- La dernière commission exécutive de l'UCR a adopté un objectif de travail sur la Vie Syndicale dans l'ensemble des régions, avec les USR, UD, UFR, Région,

Nous proposons qu'à l'occasion de ces réunions, nous prenions un peu de temps pour échanger sur l'activité des CODERPA en lien avec la vie des territoires,

Dans certaines régions, ce style de réunions existe, sous une autre forme, elles ont permis aux membres des CODERPA de se connaître, et de

travailler collectivement sur des sujets communs. et de développer les aspects revendicatifs.

Pour terminer, à la CGT, soyons offensifs, servons-nous de cet outil que peuvent être les CODERPA pour aller au plus près des retraités et personnes âgées, débattre avec eux de leurs besoins sur le territoire et les gagner dans la mobilisation et la syndicalisation.

Vie MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT
nouvelle

N° 166

SYNDIQUÉ(E) ET RETRAITÉ(E), c'est notre dossier avec l'interview exclusive de **François Thiery-Cherrier, secrétaire général de l'UCR-CGT**

L'actualité (L'Europe, la crise...) ; nos rubriques habituelles (international, loisirs, culture, consommation, droit, etc.)

ET NOTRE INVITÉ : Julien Lauprêtre, Président du Secours Populaire Français...

Commande (dans la limite des stocks disponibles)

Nom : Organisation ou section :

Adresse :

.....exemplaire(s) 11 € de frais de port pour 25 exemplaires

Chèque à l'ordre de Vie Nouvelle : 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Commandes : Corinne Scheidt : 01 48 18 84 30

**À DIFFUSER PENDANT
LES ASSEMBLÉES
DE REMISE
DU FNI**

Réunion des CODERPA 21 septembre 2011 **et des USR avec l'UCR**

LE DÉBAT - 1 -

Les membres CGT des CODERPA et les responsables des USR ont été réunis avec l'UCR le 21 septembre dernier. 73 participants de 50 départements ont débattu de leurs préoccupations et de la place et du rôle des CODERPA pour les organisations CGT et les retraités. Si on considère qu'une trentaine de CODERPA n'ont pas de fonctionnement, on peut être satisfait de la participation et féliciter Jean-Pierre Grenon, Josiane Blanc et la commission territoire/CODERPA du travail effectué pour faire acte utile de cette réunion.

Cette réunion a été préparée par un questionnaire sur les CODERPA, leur fonctionnement et le rôle des camarades CGT dans cette instance. Le résultat de ce questionnaire est traité dans cet Interliaisons.

Le débat a été riche, animé, intensif et fructueux. Jean-Pierre, animateur avec Josiane de la commission territoire/CODERPA a présidé de façon dynamique la réunion. Les demandes d'intervention ont été nombreuses, les USR et les CODERPA avaient beaucoup de propositions, réflexions et expériences à faire partager.

Le débat a bien démontré, comme les réponses du questionnaire l'ont mis en évidence, la disparité des situations vécues, liée à la disparité du fonctionnement des CODERPA eux-mêmes. Si certains font preuve d'une belle activité, d'autres sont confrontés au peu d'intérêt que leur accorde le Conseil général, voire même à la volonté d'en faire une simple chambre d'enregistrement.

Le besoin de travailler ensemble, de se nourrir des expériences des uns et des autres s'est fortement exprimé ; ainsi que la nécessité de mieux communiquer entre nous, de mieux être informés notamment sur des dossiers qui peuvent être identiques à plusieurs CODERPA, ou sur des dossiers de fonds –autonomie, habitat, offre de soins...-

Ce ressenti et ce souhait unanimement exprimé rejoignent à cet égard les propositions contenues dans le rapport introductif de Josiane, propositions qui ont été adoptées par l'assemblée.

La réforme Hôpital, Patient, Santé, Territoire et la mise en place des Agences régionales de Santé en ont rajouté une couche ! A ce sujet plusieurs camarades sont intervenus pour faire état de leur travail et aussi de leur besoin d'informations confédérales en lien avec les dossiers examinés dans ces instances..

L'organisation des retraités évolue dans la CGT et dans son contenu. Ce faisant, elle fait évoluer la conception du travail dans les CODERPA, qui eux-mêmes ont évolué avec leur passage sous tutelle des Conseils généraux. Il nous faut construire une nouvelle démarche syndicale avec les CODERPA. Ils sont une source d'information, source pour les revendications et pour l'action. Les USR sont source de travail sur les sujets traités par les CODERPA.

Réunion des CODERPA 21 septembre 2011 et des USR avec l'UCR

LE DÉBAT - 2 -

QUELQUES EXTRAITS D'INTERVENTION

Guy Andriot (Côte d'Or), membre de la commission des usagers, ainsi que de celle de « Bientraitance et Maltraitance ». Le CODERPA effectue des visites de différents EHPAD, à partir desquelles, il a établi un rapport et des propositions qui ont été adressées au Conseil général.

Un travail sur « l'aide aux aidants est en perspective et sera adressé, entre autres au Conseil de l'USR. L'intersyndicale travaille sur la perte d'autonomie et envisage la publication d'un « livre bleu » ...

Josette Auguin, Charente, membre de la conférence de territoire. Le CODERPA comprend 4 commissions : communication, formation, maintien à domicile et hébergement. Un travail d'enquête sur les établissements est en cours. Elle fait état des documents donnés à la conférence de territoire et insiste sur la nécessité d'un travail de prévention et sur le maintien et le développement de l'offre de soins en général.

Aime Relave (Seine Saint-Denis) rappelle que les CODERPA ont été créés par décret en août 1982, au moment où les travailleurs fêtaient le droit à la retraite à 60 ans, conquise après des décennies de luttes. L'objectif était alors de donner une autre dimension au vécu de la retraite. C'est dans cette perspective que la CGT créait, notamment, Vie Nouvelle et LSR. Le CODERPA devait être un « laboratoire » pour réfléchir, innover, sur le vécu de cette nouvelle période de la vie. Il faut développer ces organismes. Le CODERPA 93 a participé au débat sur la perte d'autonomie à travers un manifeste. Il comprend trois commissions et milite pour le développement des CLIC (existent sur 7 communes sur 40). Il entame un état des lieux sur les centres de santé et va collaborer à la réalisation du prochain schéma gériatrique.

André Fernandez (Hérault) fait état de l'élection du représentant CGT à la Vice-présidence. Souligne la bonne participation des « personnes qualifiées ». Le CODERPA 34 est attentif au maintien à domicile et à l'adaptation de l'habitat, ainsi que sur l'implantation et le fonctionnement des centres de santé.

Marie-Andrée Bernard (Morbihan) fait état d'un travail intéressant du CODERPA sur l'autonomie, ainsi que sur l'habitat des personnes âgées. Cependant, elle déplore la méconnaissance par le mouvement syndical, du rôle et des missions du CODERPA.

Régis Saphores (Gironde) s'interroge en premier sur l'appréhension du rôle du CODERPA par le mouvement syndical. Il considère qu'on est avant tout un militant dans cette structure et qu'à partir de là, il convient d'en faire un lieu de connaissance et de revendications des besoins des retraités. Dans cette perspective, il souligne entre autre, la nécessité de contacts inter UD et une coordination plus élaborée au niveau de la région, pour une connaissance plus précise des besoins et des capacités d'action.

Réunion des CODERPA 21 septembre 2011 et des USR avec l'UCR

LE DÉBAT - 3 -

Denis Jupille, Haute Marne et **Rolande Autissier** souligne la nécessité d'une formation spécifique, à la mesure de l'importance du travail à fournir.

Hubert Cedot (Jura) considère que le CODERPA n'est pas encore assez ressenti comme un outil d'appréhension de la qualité de vie des retraités. Il paraît encore limité à ceux qui ont des besoins spécifiques. Il rappelle l'importance du service public au regard des besoins des retraités et la nécessité de dénoncer les attaques contre les dépenses sociales.

Nicole (Haute Garonne). La CGT, au CODERPA depuis 2 mandats, est écoutée. Le CODERPA 31 est confronté à l'autoritarisme du président du conseil général, qui s'est opposé aux visites d'établissements et à la parution d'un bulletin CODERPA

Elle fait état de sa participation à la conférence de territoire et regrette l'absence de contacts avec les autres CODERPA de la région, souhaite avoir des informations en retour.

Les propositions retenues

- Edition d'un Interliasons « spécial CODERPA » 2 ou 3 fois par an, avec la constitution d'un collectif pour son élaboration.
- Travail sur le croisement d'information tous azimuts pour alimenter ce spécial CODERPA
- Construction d'un espace CODERPA sur le site internet de l'UCR pour les représentant CGT CODERPA pourraient échanger entre eux
- L'activité CGT dans les CODERPA doit être partie prenante d' l'activité des USR, en même temps, il est important d'intéresser les UD à l'activité des CODERPA
- De même, les comités régionaux devraient pouvoir échanger de temps en temps sur l'activité des CODERPA.
- Mise en débat de l'activité des CODERPA (en faire un point spécifique régulièrement) dans les réunions régionales proposées par l'UCR : USR, UFR, UD, Comité régional
- Elaboration d'une formation spécifique CODERPA pour une formation décentralisée.
- L'assemblée souhaite que la commission exécutive confédérale débattenne de la question des ARS, de leur mise en place et de leur fonctionnement. François Thierry Cherrier y sera porteur des réflexions de notre rencontre
- En ce qui concerne les commissions territoriales mise en place par le CNRPA, mettre en place une réflexion unitaire pour une préparation dans les CODERPA.

Compte-rendu de la réunion des CODERPA organisée par le CNRPA • 1 •

22 septembre 2011

Le CNRPA (comité national des retraités et personnes âgées) a réuni les CODERPA ce qui est une de ces missions : 200 participants dont 21 de la CGT.

La journée a été marquée par des points importants.

Roselyne BACHELOT, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Présidente du CNRPA, a ouvert les travaux par un bref discours, érudant les questions essentielles : la prise en charge de l'aide à l'autonomie et son financement. Elle a parlé du rôle important des aidants, des dépenses de sécurité sociale qui ont augmenté. « La réforme sur la perte d'autonomie se poursuit, elle n'est pas abandonnée ». Sans commentaire !

Le désengagement de l'Etat sur les conseils généraux, la suppression de la taxe professionnelle ont entraîné une vraie catastrophe au niveau du financement des associations d'aide à domicile elles sont étouffées dans leur fonctionnement. Roselyne Bachelot a annoncé que 50 millions d'euros leur seraient octroyés. Après cette annonce, elle a quitté la séance... Après son départ, sa chef de cabinet est venue valoriser et expliquer le versement de ces 50 millions... Ce sera un vrai parcours du combattant. Cette somme doit être adoptée par les députés et les sénateurs dans le cadre du PLFSS (projet de loi des finances de la Sécurité sociale). Par la suite elle sera versé au ARS (Agences régionales de santé) qui détermineront les besoins des associations ! ? ?

Les participants ont fortement contesté l'indigence de la mesure.

A noter que Sylvain DENIS vice-président du CNRPA a regretté que la réforme ait été repoussée.

Pour préparer la réunion, le CNRPA avait envoyé à tous les CODERPA un questionnaire.

Les résultats sont très intéressants. Les points essentiels portent en particulier sur les établissements, les structures d'aide à domicile. Les taux d'équipements, les taux d'occupation, etc. Les difficultés des associations, la désertification sanitaire. Nous aurons l'occasion de reprendre les résultats en détail dès que nous aurons reçu le document total de l'enquête, il apporte un précieux complément à notre questionnaire CGT.

LA PERTE D'AUTONOMIE

Lors de cette journée, le Président du CNCPH, comité national consultatif des personnes handicapées nous a présenté le travail qui a été déployé pour gagner la loi de 2005. Cette loi fait tomber « la barrière d'âge » entre handicapé de plus ou moins de 60 ans, que le gouvernement n'a pas voulu prendre en compte. Le CNRPA a pris position sur la perte d'autonomie, il s'est exprimé pour qu'elle soit prise en charge par la solidarité nationale.

Compte-rendu de la réunion des CODERPA organisée par le CNRPA • 2 •

22 septembre 2011

À l'heure actuelle, il y a 1 200 000 personnes en perte d'autonomie. 70% ont l'APA dont 61% à domicile et 39% en institutions. 80% sont en GIR 3 et 4. À noter que si le montant de l'APA semble stable selon la DRESS, dans les départements on assiste, devant l'augmentation du nombre des demandes, à une baisse moyenne des montants d'APA du fait de la réduction des plans d'aide, des glissements de GIR et d'une réduction des heures.

L'après-midi nous avons eu une table ronde sur Autonomie Solidaire.

Participaient à cette table ronde :

Sabine FOURCADE, DGCS

Mireille ELBAUM, professeur CNAM

Henri NOGUES, économiste

Charles BERDIER, CNRPA

Jérôme GEUDJ, Président du conseil général Essonne,

animateur Bernard ENNUYER, professeur université PARIS V

A noter quelques réflexions : « la prise en charge de l'aide à l'autonomie n'est pas catastrophe mais est très soutenable par l'économie » il y a des difficultés à évaluer précisément le reste à charge mais aussi le reste à vivre. Le président du conseil général de l'Essonne a présenté le travail engagé dans le département pour des maisons de retraites médicalisées publiques et a prôné l'intérêt d'un service public de l'aide à l'autonomie.

Un mini débat a eu lieu avec la salle, il en ressort pour beaucoup un besoin fort de service public de proximités, de maisons de l'autonomie publiques qui coordonne l'ensemble des acteurs autour de la personne âgée ; le reste à charge a été un des points forts du débat.

Geneviève LAROQUE présidente de la Fondation de la Gérontologie a fait conclusion très courte en présentant la situation des retraités :

De 50 à 75 ans : ce sont des seniors

+ de 75 ans : des personnes âgées

+ de 85 ans, c'est la qu'il y a le plus de turbulences de la vie

Un tiers de la vieillesse demande beaucoup de disponibilité, particulièrement de la famille et c'est ce dont l'on parle le moins. C'est très important et non comptabilisé dans le financement de l'aide à l'autonomie.

Elle a terminé par cette phrase « *En somme, l'entraide se réduit à l'aide* »



Questionnaire CODERPA - UCR CGT

Analyse des réponses

2011

Le CODERPA : Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées

Objectifs et missions

Instance consultative placée auprès du Président du Conseil général.

Lieu d'échange, d'information, de réflexion et de proposition sur les politiques en faveur des retraités et des personnes âgées mis en place dans le département (accueil, aides, soins, logements, transports...).

Consulté sur tout sujet intéressant les retraités ou les personnes âgées, il a la faculté d'auto saisine.

Composition

Il est composé de 3 collèges : représentants des retraités et personnes âgées (dont les organisations syndicales) ; professionnels ; responsables et financeurs.

Le règlement intérieur qui définit son rôle et ses missions est élaboré par le bureau et accepté par le Président du Conseil général. Ses moyens lui sont fournis par le Conseil général.

Afin de mieux connaître le fonctionnement et les activités des CODERPA et pour pouvoir mutualiser la connaissance des problématiques territoriales, l'UCR a adressé un questionnaire à ses membres.

Ce questionnaire s'inscrit pleinement dans l'actualité, d'ailleurs, le Comité national des retraités et personnes âgées a adressé depuis un questionnaire à l'ensemble des CODERPA. Les réformes successives et les réorganisations du système de santé, des hôpitaux, de l'aide sociale et des territoires mettent en avant le CODERPA qui intervient dans ces domaines. Dans le même temps, ces réformes peuvent le fragiliser voire le remettre en cause. Cependant, pour la majorité des répondants considère que le CODERPA, bien qu'il soit méconnu et n'ait pas toujours les moyens pour bien fonctionner, est une instance importante pour informer et aider les retraités et les personnes âgées et qu'il peut être un outil utile à l'action revendicative.

Le questionnaire

Il est composé de deux grandes parties : l'une sur le CODERPA, l'autre sur le département.

Les questions concernant le CODERPA portent sur son fonctionnement, les moyens qui lui sont alloués par le Conseil général, ses activités et la communication mise en place.

Concernant les départements, nous avons essayé de recueillir des données sur les politiques mises en œuvre, sur les structures, services publics ou privés de proximité, ainsi que des éléments socio-économiques. Toutefois, les données sur les départements sont difficiles à exploiter. Elles sont souvent lacunaires, parfois exprimées en chiffre, parfois en nombre... Le questionnaire réalisé par le CNRPA

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

donnera peut-être plus d'éléments sur les statistiques par département. Nous remercions vivement les répondants car il était compliqué de répondre à ces questions. Il est intéressant de souligner que ces d'informations ne sont pas facilement accessibles alors qu'elles pourraient être utiles pour alimenter les réflexions des membres du CODERPA. Peut-être qu'un minimum d'informations devrait être recueilli et transmis aux membres du Coderpa en début de mandat et actualisé annuellement. Au niveau de chaque département, les mandatés disposeraient ainsi de données comparables pour fixer des priorités et des objectifs et y compris échanger au niveau régional voire national sur différents aspects.

Les réponses

Plus de 40 départements ont répondu au questionnaire.

Le questionnaire était assez long et il n'était pas toujours évident de répondre à toutes les questions. Nous allons donc concentrer notre analyse sur les questions pour lesquelles le taux de réponse est le meilleur. Toutefois, nous formulerons également des remarques d'ordre plus général sur des éléments qui ont pu attirer notre attention et qu'il nous semble important de souligner ou de mettre en discussion.

Nous nous appuyons ici sur les questionnaires que nous avons reçus et les réponses qui étaient compréhensibles : il faut comprendre lorsque l'on parle « des CODERPA » qu'il s'agit uniquement des CODERPA ayant répondu au questionnaire.

Les répondants sont membres du CODERPA et très majoritairement du bureau de l'USR.

LE FONCTIONNEMENT DU CODERPA

Les CODERPA comptent environ 70 membres, parfois moins, parfois plus.

La majorité des CODERPA a été renouvelée en 2009 ou 2010.

Presque 80% des CODERPA ont un règlement intérieur.

Dans la majorité des cas, le président du Conseil général préside le CODERPA.

La plupart des vice-présidents sont issus de l'un des collèges et très peu sont CGT.

Les données sur la répartition par collège sont trop lacunaires pour que nous puissions les comparer. Cela nous permet toutefois de tirer un enseignement : cette information n'est peut-être pas accessible, en tout cas elle est peu connue des répondants.

Pour la majorité des répondants, l'ensemble des collèges ne contribue pas à faire vivre le CODERPA. C'est souvent un collège ou quelques personnes qui impulsent l'activité et réalisent le travail. Certains dénoncent le peu d'implication ou la désertion des élus ou de certains membres.

Tous les bureaux ne rendent pas compte de leur activité. Lorsqu'ils le font, c'est par le biais de comptes-rendus.

Il n'y a pas de règle quant au nombre de réunion du bureau : de 3 fois par an à tous les mois. La majorité se réunissant tous les 2 mois.

L'assemblée se réunit le plus souvent 2 fois par ans, quelques unes le font 4 fois par an. Certaines ne se sont pas réunies. Là encore, il n'y a pas de règle commune.

La composition des CODERPA varie en fonction du tissu associatif local. Généralement les 5 organisations syndicales y sont représentées, avec des implications variées ainsi que les associations importantes du territoire, ce sont en tous les cas celles qui sont généralement citées.

LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LE CODERPA

Seulement 20% des CODERPA n'ont pas de convention avec le Conseil général.

La grande majorité des répondants déclare que le Conseil général subventionne le CODERPA. Très peu de répondant ont spécifié le montant de la subvention : moins de 10 000€ jusqu'à 55 000€ (Haute-Savoie et Vaucluse), en passant par 25 000€ (Isère). Cependant, nous ne savons pas si la mise à disposition de locaux, d'un téléphone, du secrétariat... est comptabilisée. Il est donc difficile de faire des comparaisons.

La plupart des CODERPA dispose d'un secrétariat, généralement à temps partiel, parfois mis disposition par le conseil général.

LES ACTIVITÉS DU CODERPA

La plupart du temps, c'est le bureau qui décide des sujets à aborder. Le Conseil général est parfois prépondérant dans le choix ou seul le président ou le vice-président décide. Dans certains CODERPA, ce sont les commissions qui proposent les sujets. Certains sont ouverts aux suggestions des membres.

Les *priorités des CODERPA* citées par les répondants sont très similaires. En voici la liste en fonction de l'importance du nombre de citations :

Le maintien à domicile, l'hébergement, le logement
L'hébergement collectif, l'accueil en établissement, les EHPAD
L'aide à domicile, la professionnalisation et la qualification du personnel, la formation des aidants
La perte d'autonomie, la dépendance (en lien notamment avec la réforme)
Financements, ressources
Santé et prévoyance
Schéma gérontologique
Aménagement du territoire notamment en matière de santé

Les commissions

Elles correspondent généralement aux priorités du CODERPA.

Les principales commissions citées sont :

Hébergement collectif
Maintien à domicile
Information communication
Vie quotidienne, ressources
Santé, prévention
Suivi gérontologique
Dépendance

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

Tous les CODERPA ont une commission communication et information. Toutefois, la communication interne aussi bien qu'externe est très variable d'un CODERPA à l'autre.

Un échange spécifique sur les pratiques en termes de communication et d'information des différents CODERPA pourrait être intéressant. Et ce d'autant plus que plusieurs répondants soulignent que le CODERPA est une instance trop peu connue du grand public mais également parfois des élus.

Il pourrait être cohérent que quelques commissions soient communes à l'ensemble des CODERPA. Il s'agirait de commissions qui abordent les priorités qui sont communes à l'ensemble des départements :

- Hébergement collectif, EHPAD...
- Maintien à domicile (aide à domicile, adaptation des logements, ressources)
- Santé et maintien de l'autonomie (schéma gérontologique, réforme de la dépendance, prévention)

Cela faciliterait les échanges entre les CODERPA, sur les réflexions menées, les actions réalisées. Pourquoi ne pas envisager, au niveau régional, des réunions des membres de ces commissions ? Cela pourrait également permettre au mandaté de réfléchir ensemble, au niveau régional, au niveau de l'UCR, aux revendications à porter sur ces sujets. Cette réflexion serait ensuite enrichie au niveau du département en fonction des spécificités locales. D'autres commissions pourraient être créées en fonction de la volonté des membres de chaque CODERPA.

En effet, un point semble important, bien qu'abordé par peu de répondants : c'est celui de la coordination au niveau régional. Etant donnée la réforme de l'Etat déconcentré et des collectivités territoriales, les sujets abordés par les CODERPA ont tendance à se régionaliser. Dans ce cadre, la question de la coordination des CODERPA et des échanges entre mandatés au niveau de la région est intéressante à poser.

Les CODERPA sont plus ou moins actifs.

Voici quelques *exemples d'actions engagées par les CODERPA* (la liste n'est pas exhaustive) :

- Semaine bleue
- Recueil Coderpa
- Création d'un comité départemental, prévention et lutte contre la maltraitance
- Préparation d'un avis du Coderpa sur la prise en charge de la perte d'autonomie
- Réalisation d'entretiens avec des personnes âgées en hébergement collectif
- Étude sur l'habitat insalubre
- Liaisons avec les CLIC
- Visites des EHPAD avec fiches de recueil des données (27 établissements visités)
- Questionnaire sur des retraités en milieu rural
- Guide des établissements d'hébergement du département
- Mise en place d'une plate-forme téléphonique
- Enquête Habitat avec embauche d'une étudiante stagiaire pour réaliser les questionnaires
- Projet de colloque habitat pour 2012
- Intervention dans la presse pour donner un classement des EHPAD
- Distribution et lecture de la brochure de l'INSEE " Comment aménager sa maison dans le cas perte d'autonomie " par ASSAD et ADMR
- Travail en commun avec CLIC et office HLM, représentation dans diverses structures
- Débat avec le film "la graine et le mulet" et liens avec les organismes concernés
- Sensibilisation par le théâtre aux aidants
- Informations et sensibilisations ; forums ; conférences ateliers : nutrition activité physique, isolement social, déficits sensoriels
- Travail sur petites unités de vie, formation du personnel de l'aide à domicile, technologies innovantes, perte d'autonomie

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

- Programme de la journée d'information organisée tous les ans dans un arrondissement de la ville
- Etudes sur les services d'aide à domicile, un questionnaire envoyé à plus de 50 associations en juin 2009
- Mémento des aînés (informations sur le département et les services à disposition)

Ces actions pourraient être mutualisées notamment lors d'un colloque ou séminaire.

La majorité des CODERPA participe à l'élaboration du schéma gérontologique. Toutefois, cette participation se limite bien souvent à une information. S'il y a un échange, il est très rare que les propositions formulées soient prises en compte. Le CODERPA est parfois sollicité au moment de l'évaluation.

Des membres du Coderpa font parfois partie, de manière active, d'un comité de suivi du schéma gérontologique. Dans l'Aisne, un travail commun a eu lieu avec le chargé de mission de l'observatoire des personnes âgées.

Une interrogation est soulevée quant au rôle du CODERPA alors que le schéma gérontologique est désormais de la compétence de l'ARS.

Propositions et recommandations du CODERPA

La grande majorité des CODERPA (plus de 65%) formule des recommandations ou propositions, parfois des motions. Celles-ci portent notamment sur les sujets suivants :

- accueil familial, aide à domicile, qualité des prestations
- Maltraitance et bienveillance
- Problèmes financiers d'accès aux services, budget, financements
- statuts des établissements d'accueil, moyens budgétaires des EHPAD, surveillance, visites des établissements
- formation, professionnalisation et qualification principalement des intervenants à domicile mais également des personnels d'établissement
- contacts avec d'autres CODERPA
- information sur les droits des personnes âgées
- pour la mise en place d'antennes gérontologiques, la création d'établissements
- habitat (enquête, plaquette)
- motion sur la dépendance, la perte d'autonomie

Le Conseil général n'en tient pas toujours compte notamment pour des raisons budgétaires. Toutefois, une dizaine de CODERPA considère que le Conseil général tient compte des recommandations formulées.

Organisation de journées à thème

La majorité des CODERPA organise des journées à thèmes sur des sujets comme :

- l'alimentation
- la prévention des chutes, la sécurité, les médicaments, la nutrition, le vieillissement, le bien vieillir
- l'habitat et le maintien à domicile
- la tutelle
- l'engagement citoyen et le bénévolat des personnes retraitées
- l'aidant familial
- la vie sociale, la vie à domicile, la solitude des personnes âgées
- la téléassistance

Les membres du CODERPA participent en tant que tels à des instances comme :

- Conseil de surveillance de l'ARS
- CODES

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

- CROSMS
- Coordination locale de gérontologie
- Coordination régionale des CODERPA
- CRSA
- CLIC
- Conférence du territoire
- Comité des usagers
- Commission recours amiables APA
- Conseil de surveillance des hôpitaux
- Commission régionale logement

Dans la vingtaine de département qui a répondu précisément à la question, la plupart des membres désignés sont CFDT, ensuite vient la CGT. Toutefois, ces réponses sont à prendre avec précautions car elles ne sont pas toujours complètes.

Concernant les membres siégeant à la Conférence de territoire, les réponses sont trop disparates pour tirer des enseignements.

Concernant la circulation de l'information entre les membres du CODERPA qui siègent dans ces instances auprès des autres membres, rien n'est systématisé. Parfois des comptes-rendus circulent, le vice-président et le bureau sont informés (notamment par les convocations).

COMMUNICATION SUR LES ACTIVITÉS DU CODERPA

Plus de 70% des répondants précisent que leur CODERPA édite un bulletin, une lettre ou un fascicule. Leur fréquence va de 1 à 4 par an. Cette publication est financée par le Conseil général, parfois avec un complément (Crédit Agricole dans le Tarn et Garonne).

La diffusion se fait essentiellement auprès :

- des membres du CODERPA
- des CCAS, SSIAD, associations d'aide à domicile, maisons de retraite, clubs de personnes âgées, EHPAD...
- des professionnels de santé
- des mairies, élus
- CLIC

Le bulletin peut être diffusé avec celui du Conseil général (Ile et Vilaine) ou via une revue de presse électronique (Loire), ou par Internet (Haute-Savoie).

Plus d'1/3 des CODERPA a un site Internet dont la mise à jour est assurée par le Conseil général ou par le CODERPA. Pour quelques uns, la mise en place d'un site est en cours ou à l'étude. Certains disposent d'une information sur le site du Conseil général.

Outre le bulletin ou la lettre du CODERPA ou le site Internet, les activités du CODERPA peuvent être relayées de plusieurs manières :

- dans le bulletin du Conseil général
- dans la presse locale (plus rare)
- à la radio (encore plus rare)
- dans les journaux des mairies
- via les caisses de retraite

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

Plus de 60% des répondants estiment que le CODERPA est une instance importante pour informer et aider les retraités et les personnes âgées. Toutefois, il semble que le CODERPA pâtisse d'une méconnaissance de son existence et de son rôle, ce que soulignent certains répondants. Pour les répondants, une meilleure communication sur les activités et le rôle du CODERPA et l'investissement des personnes qui y siègent (motivation et travail assidu) sont nécessaires pour qu'il soit influent et efficace. L'autonomie du CODERPA ainsi qu'un financement suffisant sont également cités. Cependant, pour 60% des répondants, le CODERPA est un outil utile à l'action revendicative.

Suggestions pour améliorer le fonctionnement du CODERPA

Pour améliorer le fonctionnement du CODERPA, voici ce que les répondants suggèrent :

- une meilleure prise en compte, par le Conseil général, du travail réalisé
- une indépendance ou autonomie vis-à-vis du Conseil général
- que le CODERPA ne soit pas uniquement consultatif
- faire mieux connaître le CODERPA, diffuser plus largement ses travaux (notamment les lettres, bulletins...), plus de publicité
- inciter les mandatés CGT à participer au bureau et dans les commissions
- des formations
- plus de lien avec la CGT et l'activité syndicale
- faire connaître les revendications, notamment territoriales par les syndicats de retraités pro ou interprofessionnels et d'actifs
- utiliser les travaux du CODERPA pour l'action syndicale ?
- prévoir des rencontres plus régulières entre CODERPA et USR.

Politique du Conseil général

Voici quelques exemples d'actions mises en place par les Conseils généraux (toutes les actions qui sont mises en œuvres sur l'ensemble du territoire ne sont pas citées) :

- Antennes gérontologiques avec centre d'appel commun
- Livret d'information
- Développement accueillants familiaux, téléassistance à domicile
- Charte de la bientraitance
- Limitation du coût de l'hébergement, politique du logement
- Organisation de la semaine bleue
- Téléalarme, localisation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Mise en place d'une filière gériatrique
- Garantie d'un niveau de ressources
- Réduction dans les transports

Données sur les services d'accueil, d'hébergement, d'aide à domicile et de soin

Comme souligné plus haut, certaines questions qui nécessitaient des réponses précises pour être comparables ne peuvent pas être analysées car les réponses sont trop parcellaires.

Sur les médecins généralistes, les hôpitaux et les cliniques

Il ressort que le désert médical menace plusieurs départements et que la fermeture de lits ou d'hôpitaux et les regroupements posent des difficultés.

Services d'aide à domicile

Les associations à but non lucratif restent majoritaires, même largement, dans la prestation d'aide à domicile auprès des personnes âgées. Les difficultés financières de ces structures, ainsi que le problème de la professionnalisation des intervenants sont soulignés à plusieurs reprises.

LES COMMENTAIRES

Quelques répondants ont souligné la difficulté à remplir le questionnaire, notamment concernant les données sur le département, les services d'accueil, d'hébergement et de soin. Ces données ne sont pas facilement accessibles, loin de là, pourtant, il semble qu'elles constituent une base essentielle pour apprécier les enjeux sur le territoire et élaborer des revendications.

Exemple :

Complexité à remplir ce questionnaire. Le CODERPA n'a pas forcément toutes les données et se borne surtout à diriger les personnes soit sur les CCAS ou le C.G.

Les commentaires attirent l'attention sur des problématiques et des pratiques qui peuvent être partagées et constituer des éléments de revendications.

*Beaucoup de personnes âgées vivent en milieu rural comme en milieu urbain dans des **logements pas adaptés**. Il s'agit notamment d'habitations trop grandes en milieu urbain et trop isolées en milieu rural.*

Le lien social se trouve souvent brisé par un isolement progressif.

*Il est important de **renforcer la coordination et de développer l'information**. Expliquer les démarches pour accompagner le vieillissement et le financement (baisse du pouvoir d'achat).*

*Il manque un item très important sur la démographie des **infirmières**. La **pénurie** qui commence à apparaître va poser de graves problèmes dans les établissements (EHPAD, hôpitaux) mais surtout pour le maintien à domicile, d'autant que le même problème se pose pour les **aides soignantes**. Les SSIAD vont avoir de graves difficultés de fonctionnement.*

*L'**avenir du Coderpa est incertain**, passés les éventuels travaux sur la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie. En outre, la **réforme des collectivités locales** n'est pas terminée et on ne sait pas quelles seront les compétences du département.*

***Réunions très régulières avec les autres syndicats** pour préparer syndicalement les réunions du bureau et l'AG du Coperpa. Animation CGT. Cela permet de faire face au blocage du CG (qui se modifie avec le passage à gauche en 2011). **Nous conjuguons réunion mandatés CODERPA et USR**. Nous avons travaillé en intersyndicales lors de la semaine bleue, ce qui n'empêche pas l'expression de chacun au CODERPA. Régionalement, on avance doucement dans la coordination CGT.*

*Notre Coderpa fournit beaucoup d'informations. A nous, **USR** de les utiliser pour établir les revendications et les luttes à venir.*

*L'intersyndicale 74 retraités (7 organisations) fonctionnant depuis 2008 est issue des membres syndiqués du Coderpa. L'**interaction entre intersyndicale et Coderpa** est réelle et positive: information, action revendicative.*

*Le **collectif régional Coderpa-USR** est très utile pour la mutualisation des idées et des formes d'action. Mais comment motiver les retraités CGT à participer activement à cette instance ?*

***Déclaration du Coderpa soutenue par les organisations syndicales et associations de retraités du 1er collège** s'inquiétant des mesures annoncées concernant la protection sociale et qui risquent de pénaliser les personnes âgées (flambées des tarifs d'hébergement en maison de retraite...). Le Coderpa demande l'abandon de ces projets.*



Siège Social
"Le Méliès" 261 rue de Paris FR-93556 Montreuil Cedex
Tél. +33 (0)1 55 82 17 30 Fax +33 (0)1 55 82 17 65
info@emergences.fr
www.emergences.fr